Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 4

Rubrik: Boite aux lettres

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BOITE AUX LETTRES

NOTRE MIEL ET SA PROPAGANDE

En décembre 1969 nous est parvenu un petit journal « Memo Press » édité dans le canton de Schaffhouse, journal publiant certaines allusions, certains commentaires sur la presse actuelle.

Notre attention a été attirée par un cliché représentant une boîte de miel sur laquelle on lisait : « Hönig Vorsicht ! » (miel attention). De quoi au juste pouvait-il bien s'agir ?

Sous la signature de M. E. Rahm, nous avons traduit ce qui suit :

« Fidèle à la devise du médecin grec Hippocrate « Vos aliments » doivent être des remèdes et vos remèdes des aliments », le docteur Bircher-Benner a, par son appel positif, atteint mondialement son but. Malheureusement dans maints endroits, cette maxime n'est pas retenue. Ainsi, l'Office intercantonal de contrôle pour les remèdes (le directeur est juriste), a confisqué une brochure dans laquelle les propriétés bénéfiques et guérissantes du miel étaient mentionnées pour la bonne raison qu'il est interdit d'attribuer à une denrée alimentaire des propriétés guérissantes. Le miel est considéré comme une nourriture ordinaire. S'il s'avérait que le miel possède des propriétés guérissantes, la vente ne pourrait intervenir que dans les pharmacies... Nous savons que des instigateurs ne s'attaquent pas seulement au miel, mais aussi à certains légumes, fruits, baies dont les jus ont des propriétés curatives. Ne serait-il pas d'urgente nécessité de renseigner sur la valeur inestimable des produits naturels et sur la nécessité de lutter contre des ordonnances déraisonnables et leurs interprétations contraires au bon sens ? »

On savait déjà qu'une surveillance était exercée dans ce domaine de propagande du miel et la section d'apiculture des Montagnes neuchâteloises avait dû en son temps faire disparaître certains termes figurant sur les boîtes à miel, termes non acceptés par l'Office de contrôle. Le stock de ces boîtes a pu être écoulé et aucune confiscation n'est intervenue. Les agents chargés du cas ont fait preuve de compréhension et la chose a été liquidée sans trop d'ennuis.

Les termes contenus dans la brochure confisquée nous sont inconnus et il est malaisé de porter un jugement. Contenait-elle vraiment des termes pouvant être du domaine de l'exagération ou se trouve-t-on en face d'un esprit étroit et tracassier par surcroît ? Nous l'ignorons. La confiscation est toujours une mesure draconienne qui blesse et provoque une réaction qui aurait peut-être pu être évitée. Et l'on en vient à se demander si les ordonnances en la matière ne sont pas trop sévères et si le moment n'est pas venu, comme le sug-

gère l'auteur de l'article, de revoir ces différentes prescriptions de la loi. C'est une tâche qui incombe aux organisations apicoles centrales, ces dernières étant placées pour intervenir efficacement.

En attendant qu'un changement intervienne, il faut faire preuve d'une certaine prudence puisque, dans le domaine de la propagande, notre apiculture ne jouit pas d'une liberté d'action complète.

Le miel une nourriture quelconque ? Non ! Mais on n'oserait pas le dire de crainte de ne pouvoir le vendre qu'aux pharmaciens ! Telle serait la loi. Et les miels étrangers entrant en nombreuses tonnes dans le pays ? Nos pharmaciens n'en seraient-ils pas un brin emmiellés ?

La production indigène à laquelle la Confédération donne son appui, doit pouvoir s'écouler normalement sans rencontrer sur son chemin, des lois abusives sanctionnées par cette même Confédération. L'évidence ne saurait être niée et notre bon miel soigneusement récolté et conditionné n'est pas une nourriture ordinaire, n'en déplaise à tous ceux chargés de l'exécution de la loi. L'apiculteur suisse doit pouvoir dire ouvertement comme les apiculteurs d'autres pays, que le miel est un aliment noble, capable de redonner des forces, c'est un reconstituant (avis des sportifs), de maintenir en excellente santé ceux qui en font un usage régulier, d'aider à la guérison de catarrhes, bronchites, de régulariser les fonctions intestinales et de jouer un rôle biologique important dans notre organisme. Le docteur Albert Schweitzer de Lambaréné utilisait le miel comme désinfectant sur les nombreuses plaies purulentes des patients de son hôpital. Rien de plus efficace semble-t-il n'était à sa disposition et pourtant le docteur Schweitzer reste un tout grand médecin et un tout grand humanitaire.

Dans tous les domaines de nos vies, on assiste à une évolution. Le passé disparaît sous les progrès de la technique et de la science. L'apiculture n'échappe pas à cette évolution. Dans son livre « Les Abeilles Pharmaciennes ailées » Ioïriche examine successivement les propriétés thérapeutiques et prophylactiques du miel et des autres produits de la ruche.

Un rucher, c'est un hôpital de la nature dit l'auteur qui a essayé de montrer que les problèmes de santé et de longévité constituaient une chaîne unique dont chaque maillon représentait un facteur déterminant de l'état physique et psychologique des humains.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la valeur incontestable du miel et des autres produits du rucher ainsi que sur l'évolution qui se fait sentir dans ce domaine dans différents pays. En Suisse, on retarde, on conteste certaines évidences, on freine la propagande. Il faut bien s'en accommoder mais il semble qu'une étude de la situation actuelle devrait être entreprise.

En attendant mieux, sachons reconnaître que si nous ne bénéfi-

cions pas d'une complète liberté en matière de propagande de notre miel, personne ne saurait nous contester la valeur thérapeutique et prophylactique de notre profession. Comme le dit si bien l'auteur du livre : « L'apiculteur qui travaille au rucher aux plus beaux mois de l'année respire non seulement de l'air pur et frais mais encore enrichi des parfums du miel, de substances bactéricides et de « vitamines atmosphériques » (substances organiques volatiles dégagées dans l'atmosphère par des plantes) ».

Le travail au rucher lié à un séjour au grand air, une consommation de miel et un certain nombre de piqûres, a une excellente influence sur l'organisme et contribue à augmenter la résistance aux maladies.

Derrière nos monumentaux tas de neige en ce 15 mars 1970, nous pensons au privilège qui est le nôtre et attendons avec une certaine impatience, les plus beaux mois de l'année.

G. Matthey.

Communiqués

Société d'apiculture La Côte neuchâteloise

Achat de sucre : les membres sont informés, qu'il ne sera plus fait d'envoi de circulaire pour grouper les commandes de sucre.

Vous devez directement faire vos commandes auprès du caissier, Maurice Niederhauser, 2022 Bevaix, tél. 6 65 06. Pour le nourrissement du printemps, jusqu'au 15 avril et pour celui d'automne, jusqu'au 31 juillet. Actuellement le prix du sucre de première qualité, le français à Fr. 75.— les 100 kilos et celui de Cuba, Fr. 80.—, moins le 2 pour cent livré à domicile, sitôt après les dates mentionnées ci-dessus.

Le caissier.

Comptes rendus

Fédération neuchâteloise d'apiculture

Laborieuse et intéressante assemblée générale que celle tenue à l'Hôtel City à Neuchâtel le 28 février, à 14 h. 15.

L'ordre du jour était copieux et les six sections bien représentées. Quelques instants de silence sont observés pour honorer la mémoire de collègues décédés.

Le rapport de gestion toujours très complet du président est un juste reflet de la situation. Il est question de récolte déficitaire, de conseillers apicoles, auxiliaires appréciés, d'élevages de reines et de leurs difficiles fécondations dans des stations trop éloignées, du concours des ruchers et des magnifiques résultats obtenus dans le canton (11 médailles d'or, 7 d'argent et 1 de bronze), de la journée cantonale aux Planchettes par un beau dimanche de septembre, bien organisée à la satisfaction de chacun, etc. Rapport accepté avec remerciements à son auteur.

Du rapport de caisse et des vérificateurs, on constate qu'un déficit de Fr. 260.— est apparent. Des dépenses occasionnelles en sont la cause mais il n'y a pas péril en la demeure puisque la caisse dispose encore d'une réserve de Fr. 5600.—.